



Judo Club Maissois



SAISON 2021/2022

Reprise des cours la semaine du 06 Septembre 2021.

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint l'ensemble des informations pour l'inscription au judo/Taïso pour la saison 2021/2022.

Vous trouverez en pièces jointes :

- Les dates, lieux d'inscription et les dates de reprises des cours.
- Les horaires.
- Les tarifs.
- Le règlement intérieur.
- La fiche de renseignements.
- Pour les mineurs, le questionnaire médical (à conserver par les parents) et l'attestation de réponses négatives à toutes les questions du questionnaire médical.
- La demande de licence papier.

L'ensemble des documents, avec le règlement total de la saison, doivent être transmis pour valider l'inscription.

Les documents à nous faire parvenir, pour valider l'inscription sont :

- La Fiche de renseignement à renseigner dans son intégralité.
- Pour les mineurs **UNIQUEMENT**, attestation de réponses négatives à toutes les questions du questionnaire médical (pas le questionnaire lui-même).
- Pour les majeurs ou les mineurs n'ayant pas eu la totalité des réponses négatives à toutes les questions du questionnaire médical (pas le questionnaire lui-même), un certificat médical de non-contre-indications à la pratique du judo en compétition pour la saison courante.
- Le règlement dans sa totalité (les 3 trimestres).
- La demande de licence papier renseignée.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte par le Judo Club Maissois.

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez nous contacter :

- Site internet : www.jcmaisse.fr
- Mail : jcmaisse@gmail.com

Cordialement,
Le Bureau du JCM

Siège Social et Courrier : J.C. Maissois Mairie de Maisse Place de l'Hôtel de Ville 91720 MAISSE



Site Internet : www.jcmaisse.fr

E-mail : jcmaisse@gmail.com



Association régie sous la loi de 1901 SIRET N° 35311494500036
Affiliation F.F.J.D.A N° CL 91 0550-Agrément Jeunesse et Sport N° 91 S 644



Judo Club Maissois



SAISON 2021/2022 INSCRIPTION/REPRISE DES COURS

Section de Maisse

Reprise des cours

Enfants 07 Septembre

Adultes 07 Septembre

Inscriptions

Au DOJO Aux heures de cours

Section de Moigny

Reprise des cours

Enfants 06 Septembre

Inscriptions

Espace des petits galopins Aux heures de cours

Siège Social et Courrier : J.C. Maissois Mairie de Maisse Place de l'Hôtel de Ville 91720 MAISSE

Site Internet : www.jcmaisse.fr

E-mail : jcmaisse@gmail.com



Association régie sous la loi de 1901 SIRET N° 35311494500036
Affiliation F.F.J.D.A N° CL 91 0550-Agrément Jeunesse et Sport N° 91 S 644



Judo Club Maissois



SAISON 2021/2022 HORAIRES

Section de Maisse

Mardi

| | |
|----------------------------------|------------------|
| Cours enfants 2013/2014/2015 | De 18h00 à 19h00 |
| Cours enfants 2010/2011/2012 | De 19h00 à 20h00 |
| Cours ados + Adultes (2009 et +) | De 20h00 à 21h30 |

Jeudi

| | |
|---------------------------------|------------------|
| Cours baby 2016/2017 | De 18h00 à 19h00 |
| Cours Taiso (à partir de 14 an) | De 19h30 à 21h00 |

Vendredi

| | |
|----------------------------------|------------------|
| Cours enfants 2013/2014/2015 | De 18h00 à 19h00 |
| Cours enfants 2010/2011/2012 | De 19h00 à 20h00 |
| Cours ados + Adultes (2009 et +) | De 20h00 à 21h30 |

Section de Moigny

Lundi

| | |
|--------------------------------------|------------------|
| Cours enfants de 2014/2015/2016/2017 | De 17h30 à 18h30 |
| Cours enfants de 2011/2012/2013 | De 18h30 à 19h30 |

Mercredi

| | |
|--------------------------------------|------------------|
| Cours enfants de 2014/2015/2016/2017 | De 17h00 à 18h00 |
| Cours enfants de 2011/2012/2013 | De 18h00 à 19h00 |

Siège Social et Courrier : J.C. Maissois Mairie de Maisse Place de l'Hôtel de Ville 91720 MAISSE



Site Internet : www.jcmaisse.fr

E-mail : jcmaisse@gmail.com



Association régie sous la loi de 1901 SIRET N° 35311494500036
Affiliation F.F.J.D.A N° CL 91 0550-Agrément Jeunesse et Sport N° 91 S 644



Judo Club Maissois



SAISON 2021/2022 TARIFS

| Tarif cours enfants (hors baby et ados) | |
|---|------------------|
| Licence | 40 Euros |
| Cours | 171 Euros |
| Total | 211 Euros |

| Tarif cours adultes /Ados (hors baby et enfant) | |
|---|------------------|
| Licence | 40 Euros |
| Cours | 190 Euros |
| Total | 230 Euros |

| Tarif cours Taïso | |
|-------------------|------------------|
| Licence | 40 Euros |
| Cours | 150 Euros |
| Total | 190 Euros |

| Tarif cours baby | |
|------------------|------------------|
| Licence | 40 Euros |
| Cours | 141 Euros |
| Total | 181 Euros |

Réduction à partir du 2nd adhérent d'une même famille

Une réduction de 15€ sera appliqué par adhérent d'une même famille à partir du second adhérent.

Exemple : Pour 3 adhérents d'une même famille 2 * 15€ soit 30 € seront à déduire de la cotisation totale à payer.

Modalités de paiement

Possibilité de paiement en 3 fois, sauf pour les inscriptions en cours de saison.

Si paiement en une seule fois encaissement fin septembre.

Si paiement en 3 fois encaissement fin septembre, fin octobre et fin Décembre.

Possibilité de paiement tout ou partie en coupon sport ou en chèque vacances

A compter du 15 décembre aucun remboursement ne sera fait sauf dérogation du bureau sur justificatif.

AUCUNE LICENCE NE SERA ENREGISTRÉE SANS LE RÈGLEMENT DE TOUS LES TRIMESTRES AINSI QUE LE DÉPÔT COMPLET DU DOSSIER D'INSCRIPTION (Règlement total, certificat médical de la saison courante pour les majeurs ou attestation de réponses négatives à toutes les questions du questionnaire médical (pas le questionnaire lui-même), fiche de renseignement, formulaire de licence et règlement intérieur).

SANS LICENCE LA PRATIQUE DU JUDO EST INTERDITE

Siège Social et Courrier : J.C. Maissois Mairie de Maisse Place de l'Hôtel de Ville 91720 MAISSE

Site Internet : www.jcmaisse.fr

E-mail : jcmaisse@gmail.com





Judo Club Maissois



Règlement intérieur du Judo Club Maissois

Du fait de l'importance de notre Gymnase, nous devons cohabiter avec différentes disciplines, ce qui peut entraîner quelques dysfonctionnements... Voici donc quelques points de règlement à respecter pour le bon déroulement des cours et la progression de vos enfants :

A savoir que le présent règlement est applicable lors de toutes sorties en compétition pour l'image du club (respect, sécurité, hygiène)

Article 1 : SECURITE

- > Les véhicules doivent stationner sur les places de parking prévues à cet effet.
 - > Avant de laisser les enfants, les parents doivent s'assurer de la présence du professeur et ne pas « lâcher » les enfants sur le parking.
- Le club décline toute responsabilité en cas d'accident en dehors des heures de cours de l'enfant.**

Article 2 : RESPECT

- > Il est interdit de fumer, de courir, de laisser les enfants en bas âges jouer sur le tapis occupé ou libre, et nos amis les bêtes ne sont pas autorisés à pénétrer dans le dojo.
- > L'utilisation des téléphones portables est interdite.
- > Respecter le « **Code Moral du Judo** » en toutes circonstances y compris lors de toutes sorties en compétition.

Article 3 : VESTIAIRES

- > Il est interdit de se changer dans le dojo.
- > Tous les adhérents doivent se changer aux vestiaires, mettre leurs affaires dans leur sac qu'ils déposeront dans la pièce située à proximité du tapis.
- > Après s'être habillé il est interdit de jouer dans les couloirs ou autres salles en dehors de ceux et celles qui nous sont impartis.
- > **Le club n'engage en aucun cas sa responsabilité en cas d'accident.**
- > Les boucles d'oreilles, chaînes, bracelets, montres, etc.... doivent être enlevés avant le cours.
- > **Le club n'engage en aucun cas sa responsabilité en cas de perte ou de vol.**

Article 4 : HYGIENE

- > Les parents doivent s'assurer de la propreté des mains et des pieds des enfants, ainsi que de celle du kimono qui doit être lavé fréquemment. De plus les ongles doivent être coupés régulièrement afin d'éviter toutes blessures.
- > Les judokas doivent absolument **porter des chaussons ou tong pour circuler des vestiaires au dojo.**
- > Tous les judokas et particulièrement « **Les Enfants** » doivent venir au gymnase en tenue de ville ou survêtement et ne **mettre leur kimono qu'aux vestiaires.**

Siège Social et Courrier : J.C. Maissois Mairie de Maisse Place de l'Hôtel de Ville 91720 MAISSE



Site Internet : www.jcmaisse.fr

E-mail : jcmaisse@gmail.com



Association régie sous la loi de 1901 SIRET N° 35311494500036
Affiliation F.F.J.D.A N° CL 91 0550-Agrément Jeunesse et Sport N° 91 S 644



Judo Club Maissois



Article 5 : DEROULEMENT DES COURS

- > Les cours commencent et finissent aux heures indiquées par le salut.
- > Les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours.
- > Pour ne pas gêner le déroulement des cours, les enfants ne doivent pas arriver trop tôt. Nous vous conseillons d'être présent en tenue 5 minutes avant le début du cours

Article 6 : COTISATION

- > La cotisation est à régler pour la saison sportive. Toutefois en cas d'abandon au cours du premier trimestre, le club remboursera une partie de la cotisation. Votre demande doit être faite par écrit à l'attention du président avant le 15 décembre.
- > Après cette date aucun remboursement ne sera fait (**sauf blessure importante et cas exceptionnel qui sera présenté au bureau pour décision**).

Article 7 : SANCTIONS EN CAS DE NON RESPECT

- > Les professeurs se réservent le droit de refuser à un pratiquant de monter sur le tapis.
- > Toute personne n'appliquant pas ces règles recevra un premier rappel à l'ordre par courrier.
- > En cas de récidive, une exclusion temporaire sera appliquée et pourra devenir définitive (sans remboursement).

Il est à noter que toute personne s'inscrivant ou inscrivant son enfant au club s'engage à respecter ces règles de conduites élémentaires.

Article 8 : Certificat permettant de pratiquer

Dès l'inscription il est obligatoire de fournir :

- **Pour les mineurs :**

L'attestation de réponses négatives à toutes les questions du questionnaire médical (pas le questionnaire lui-même).

- **Pour les majeurs ou les mineurs n'ayant pas eu la totalité des réponses négatives à toutes les questions du questionnaire médical :**

Un certificat médical de non-contre-indications à la pratique du judo en compétition pour la saison courante.

En ne respectant pas ces articles du règlement intérieur, votre attitude traduit un manque d'intérêt porté au travail des pratiquants, professeurs et dirigeants et votre présence deviendra indésirable.

Le bureau du J.C MAISSOIS est une équipe de bénévoles qui fait le maximum pour l'association. Afin que cette nouvelle année sportive se déroule dans les meilleures conditions, nous vous remercions de bien vouloir respecter le code moral du judo et le règlement du club.

Code moral du judo :

La Politesse, le Courage, la Sincérité, l'Honneur, la Modestie, le Respect, le contrôle de soi et l'Amitié.

Bonne saison sportive à tous.

Le président,

Siège Social et Courrier : J.C. Maissois Mairie de Maisse Place de l'Hôtel de Ville 91720 MAISSE

Site Internet : www.jcmaisse.fr

E-mail : jcmaisse@gmail.com



*Association régie sous la loi de 1901 SIRET N° 35311494500036
Affiliation F.F.J.D.A N° CL 91 0550-Agrément Jeunesse et Sport N° 91 S 644*



Judo Club Maissois



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

| | | | |
|---------------------------|--|---------------------|--|
| Nom | | | |
| Prénom | | | |
| Date et lieu de naissance | | | |
| Adresse | | | |
| Email | | | |
| Tel Domicile (père) | | Tel portable (Père) | |
| Tel Domicile (Mère) | | Tel portable (Mère) | |

EN CAS D'URGENCE, PERSONNE A PREVENIR

| | | | |
|--|-----------|-----|--|
| Nom | | Tel | |
| Nom du médecin de famille | | | |
| Adresse | | | |
| Tel | | | |
| Peut-il être alerté en cas de besoin ? | OUI / NON | | |
| Si nous ne pouvons pas utiliser ces renseignements, le centre 15 ou 18 sera contacté en cas de nécessité et prendra la décision adaptée à l'état de l'enfant | | | |

POUVOIR

| | |
|---|--|
| Je soussigné(e) – nom, prénom | |
| Représentant (e/s) légal (e/aux) de | |
| autorise le président du Judo Club ou son remplaçant à donner en nom, lieu et place toute autorisation nécessaire pour tout acte opératoire ou d'anesthésie qui serait décidé par le corps médical dans le cas où l'enfant serait victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, lors des entraînements ou compétitions ou sorties organisées par le Judo Club. | |
| Signature : | |

Siège Social et Courrier : J.C. Maissois Mairie de Maisse Place de l'Hôtel de Ville 91720 MAISSE

Site Internet : www.jcmaisse.fr

E-mail : jcmaisse@gmail.com



Association régie sous la loi de 1901 SIRET N° 35311494500036
Affiliation F.F.J.D.A N° CL 91 0550-Agrément Jeunesse et Sport N° 91 S 644



Judo Club Maissois



PRECAUTIONS MEDICALES

Précautions particulières à prendre :

Contre-indications médicales :

Merci de nous signaler tous changements éventuels en cours d'année.

AUTORISATION PHOTOS

Je soussigné(e) – nom, prénom

Représentant (e/s) légal (e/aux) de

Déclare que le Judo Club Maissois peut procéder à des séances de prises de vue photographique de mon enfant* ou moi-même* (*barrer la mention inutile), dans le cadre de l'activité de judo au sein de l'association.

J'autorise, à titre gracieux, le Judo Club Maissois à diffuser ces images à des fins de communication tant externe qu'interne sur les différents médias et ce sans aucune limitation de durée et pour le monde entier. D'autre part, cette autorisation est valable par tacite reconduction tant que la personne sera licenciée au sein du Judo Club Maissois.

Je déclare abandonner, sans contrepartie au Judo Club Maissois, les droits d'exploitation susvisés ainsi que tout droit à l'image s'y apportant.

Je renonce à toute action à l'encontre du Judo Club Maissois du fait des exploitations visées ci-dessus en tout ou partie quelle qu'en soit la date ou la forme

Cette autorisation est donnée à titre gratuit.

Fait à Maisse, le

Signature

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

ACCEPTATION REGLEMENTS INTERIEUR

Je soussigné(e) – nom, prénom

Représentant (e/s) légal (e/aux) de

m'engage à respecter le code moral du judo et le règlement du Judo Club Maissois.

Fait à Maisse, le

Signature

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Siège Social et Courrier : J.C. Maissois Mairie de Maisse Place de l'Hôtel de Ville 91720 MAISSE

Site Internet : www.jcmaisse.fr

E-mail : jcmaisse@gmail.com



Association régie sous la loi de 1901 SIRET N° 35311494500036
Affiliation F.F.J.D.A N° CL 91 0550-Agrément Jeunesse et Sport N° 91 S 644

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR



En vue de l'obtention, du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ou de l'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération agréée, hors disciplines, à contraintes particulières.

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

| Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux garder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider. | | | | |
|--|--|---|-----|-----|
| | | Tu es : <input type="checkbox"/> une fille <input type="checkbox"/> un garçon | OUI | NON |
| | | Ton âge : <input type="text"/> ans | | |
| L'année dernière | Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ? | | | |
| | As-tu été opéré(e) ? | | | |
| | As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ? | | | |
| | As-tu beaucoup maigri ou grossi ? | | | |
| | As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ? | | | |
| | As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ? | | | |
| | As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ? | | | |
| | As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ? | | | |
| | As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ? | | | |
| | As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ? | | | |
| | As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ? | | | |
| | As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ? | | | |
| Ces 2 dernières semaines | Te sens-tu très fatigué(e) ? | | | |
| | As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ? | | | |
| | Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ? | | | |
| | Te sens-tu triste ou inquiet ? | | | |
| | Pleures-tu plus souvent ? | | | |
| | Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ? | | | |
| Aujourd'hui | Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ? | | | |
| | Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ? | | | |
| | Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ? | | | |
| À faire remplir par les parents | | | | |
| | Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ? | | | |
| | Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ? | | | |
| | Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.) | | | |

Si tu as répondu **OUI** à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.



**PRISE DE LICENCE
MINEURS**

**ATTESTATION
QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR**

*Je soussigné M/Mme [Prénom NOM].....,
en ma qualité de représentant légal de [Prénom NOM],
atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR
(arrêté du 7 mai 2021) et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.*

Date et signature du représentant légal.



Prix de la licence : 40 €

9,1,0,5,5,0 JUDO CLUB MAISSOIS

Numéro de licence renouvellement ou déjà licencié

Nom :

Prénom

Nom de jeune fille (en cas de changement de situation)

Sexe(F ou M) Date de naissance Dojo: A-B-C (à remplir par le club). Si le club a plusieurs dojos, les identifier par une lettre, les listes que vous recevrez seront classées par ordre alphabétique de dojos ainsi que les formulaires de renouvellement de licences.

Code postal

Adresse complète - N° de rue : Nom de rue

Couleur de la ceinture: (BA)Blanche, (BJ)Blanche/Jaune, (JA)Jaune, (JO)Jaune/Orange, (OI)Orange, (OV)Orange/Verte, (VE)Verte, (BE)Bleu, (MA)Marron Date: CN: DAN

email

Téléphone portable:

Certificat médical : J'atteste être (ou que mon enfant est) titulaire d'un certificat médical valide établissant l'absence de contre-indication à la pratique :
 - 1 du sport ou Questionnaire (*)
 - 2 du sport en compétition ou Questionnaire (*)
 - 3 licencié non pratiquant (exonéré de certificat médical)
 (*) Uniquement valable pour les 2 renouvellements suivant la dernière présentation d'un certificat médical et si le demandeur atteste avoir répondu "NON" à l'ensemble des rubriques du questionnaire de santé

- DONNÉES PERSONNELLES (RGDP) - Les données à caractère personnel concernant sont indispensables à la gestion de votre licence par la FFJDA. À défaut, votre demande de licence ou renouvellement de licence ne pourra être prise en considération. Vous autorisez expressément la FFJDA à traiter et conserver par informatique les données vous concernant. La FFJDA vous informe qu'elle est susceptible de vous adresser, en tant que licencié, des informations sur les activités et la vie de la fédération et des disciplines fédérales. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour des données vous concernant après du service licences de la FFJDA licences@ffjudo.com, auprès de votre club via l'espace club ou directement via votre espace licencié.

Je souhaite recevoir par la FFJDA, des informations ou des offres notamment commerciales de partenaires économiques de la FFJDA (vos données personnelles ne seront pas transmises à ces partenaires) : OUI / NON

- ASSURANCE : L'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier de l'assurance Responsabilité Civile souscrite par la FFJDA auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances. Par ailleurs, la FFJDA lui donne la possibilité de bénéficier de l'assurance Accidents Corporels, souscrite auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances. Le soussigné déclare avoir pris connaissance et accepté l'ensemble de ces garanties telles qu'indiquées dans la notice d'information qui lui est remise ce jour. Le montant de l'assurance Accidents Corporels est de 2,00 € TTC. L'adhésion à plusieurs disciplines fédérales n'entraîne pas le cumul de garanties d'assurances. Le soussigné déclare avoir été informé, dans la notice d'assurance, des possibilités d'extensions optionnelles complémentaires aux garanties de base ou de toute autre garantie adaptée à sa situation qu'il peut avoir intérêt à souscrire personnellement auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances (bulletin de souscription disponible auprès du club ou téléchargeable sur le site Internet de la FFJDA www.ffjudo.com) ou de l'assureur de son choix. La FFJDA informe ses licenciés de leur intérêt à souscrire une assurance Accidents Corporels. En cas de refus de souscription de l'assurance Accidents Corporels proposée par la FFJDA, le club doit s'assurer que le soussigné a bien pris connaissance des informations assurances figurant au dos du formulaire à conserver par le licencié et qu'il prend sa décision en toute connaissance de cause.

Refus d'assurance : Si le soussigné refuse de souscrire à l'assurance Accidents Corporels proposée par la FFJDA et non obligatoire, il reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du Judo et D.A. pouvant porter atteinte à son intégrité physique Il ne réglera pas la somme de 2,00 € TTC avec la licence.
 Date: SIGNATURE POUR REFUSER L'ASSURANCE ACCIDENTS CORPORELS PROPOSEE PAR LA FFJDA

La licence est obligatoire avant le 1er septembre 2021 pour les trois dirigeants du club ou de la section (Président, Secrétaire Général et Trésorier) et doit faire partie du 1er envoi, afin de permettre au club de bénéficier des garanties de responsabilité civile et de protection juridique.
 Attention : ce document précise au dos les garanties complémentaires qui peuvent être souscrites auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances. Les notices d'assurance sont téléchargeables sur le lien suivant : <http://www.ffjudo.com/assurances>

GUIDE D'UTILISATION
 La présente demande de licence doit impérativement être datée et signée par l'adhérent ou son représentant légal
 LA NOTICE EST LUE AVANT LA SIGNATURE DES PRESENTES ET CONSERVEE PAR L'ADHERENT

Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les statuts et règlements de la FFJDA (recueil des textes officiels disponible auprès du club et sur www.ffjudo.com)

Représentant légal : (nom et qualité) " Lu et Approuvé " Date : / / 202_ date et signature obligatoire

Fédération Française de Judo, Ju-jitsu, Kendo et Disciplines Associées - Institut du Judo - 21/25, avenue de la Porte de Châtillon - 75680 PARIS Cedex 14 - Service Licences : 0140521592 email : licences@ffjudo.com

2021/2022 L'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE souscrite par la FFJDA, auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances (contrat N° 262938/C) est incluse dans le prix de la licence. Sont garanties les conséquences pécuniaires de la responsabilité que tout licencié peut encourir en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui dans le cadre des activités fédérales garanties. Pour connaître le détail de ces garanties, se reporter au site <http://www.ffjudo.com/ffjda-federation/Assurance>. L'ASSURANCE ACCIDENTS CORPORELS souscrite par la FFJDA, auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances (contrat N° 262938/C) protège ses licenciés en cas de dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer. (Cotisation due au titre des garanties de base visées ci-après : 2,00 € TTC) Assuré : le titulaire d'une licence de la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées en vigueur ou en cours d'établissement ayant souscrit l'assurance accidents corporels. Sont notamment exclus, les accidents résultant :
 • De l'état alcoolique de l'assuré, ou de l'emprise de stupéfiants ;
 • De suicide, tentative de suicide et mutilations volontaires ;
 • De la pratique - même occasionnelle - des sports aériens (parachutisme, deltaplane, parapente, aviation, vol à voile, giravation, paramoteur, ULM, saut à l'élastique), de la spéléologie, escalade en milieu naturel, alpinisme (ascensions en montagne), via ferrata, varappe, d'activités subaquatiques (spéléologie, apnée, plongée, chasse et spéléologie sous-marine), de combats libres (pratique du MMA professionnel et en compétition, "No Hold Barred" et lutte contact), d'activités nautiques (canyonisme, rafting, nage en eaux vives, kitesurf, kitesail, wakeboard, flyboard, joutes nautiques, jet-ski et ski nautique).
 • Les épreuves, courses ou compétitions ou manifestations sportives organisées par l'assuré et mettant en compétition des véhicules et engins à moteur de tout genre.

| DECES : versement d'un CAPITAL | | |
|--|--|--|
| Licenciés | Dirigeants | Sportifs de haut niveau |
| Jusqu'à 16 ans révolus : 15 000 € | 70 000 € | 150 000 € |
| A partir de 17 ans : 50 000 € | | |
| -Capital supplémentaire par enfant à charge fiscalement ; 10 % du capital décès accordé / - Participation aux frais funéraires suite à décès d'un assuré : Montant de 1 500 Euros | | |
| INVALIDITE : Versement d'un CAPITAL | | |
| Licenciés | Dirigeants | Sportifs de haut niveau |
| Accident de sport : Maximum 70 000 € | Accident de sport : Maximum 100 000 € | Accident de sport : Maximum 300 000 € |
| Accident corporel grave (invalidité égale ou supérieure à 61 %) | | |
| Capital forfaitaire de 1 070 000 Euros | Capital forfaitaire de 1 100 000 Euros | Capital forfaitaire de 1 300 000 Euros |
| Remboursement des frais immédiats et aide aux proches : dans la limite d'un montant de 15 000 Euros et d'une période de 6 mois à compter de la date de l'accident ; Versement d'un capital immédiat de 70 000 Euros (pour les licenciés, collaborateurs bénévoles, les pratiquants occasionnels non licenciés et les pratiquants non licenciés participant à l'opération « JUDO VACANCES » et aux cours d'essais dispensés en péri et post scolaire) ou 100 000 Euros (pour les dirigeants, cadres techniques, cadres techniques, conseillers techniques fédéraux et chargés de missions fédérales, arbitres et commissaires sportifs et les enseignants, sportifs de haut niveau et dirigeants du comité exécutif) avant consolidation ; Services d'accompagnement au blessé et ses proches : PRESTATIONS DE TRAVAIL SOCIAL, PRESTATIONS D'ERGOTHERAPIE ET ACCOMPAGNEMENT VERS LA REINSERTION PROFESSIONNELLE. | | |
| INCAPACITE TEMPORAIRE TOTALE | | |
| Dirigeants Sportifs de haut niveau | | |
| Indemnités journalières : 70 Euros / jour (franchise de 30j ramenée à 3j en cas d'hospitalisation) | | |
| DEPENSES DE SANTE | | |
| Licenciés, Dirigeants, Sportifs de haut niveau, Enseignants bénévoles | | |
| Remboursement dans la limite de 3 000 Euros par accident, soit : • les frais de médecine, chirurgie, pharmacie, hospitalisation (y compris forfait journalier hospitalier), rééducation, prothèses, soins d'optique, soins dentaire, soins rendus nécessaires par l'accident jusqu'à la date de consolidation des blessures. • Garantie étendue aux : dépassement d'honoraires ; majoration pour chambre particulière (hors suppléments de confort : télévision, téléphone ...); frais liés à l'hébergement d'un parent accompagnant un mineur (nuitées et frais kilométriques); frais de transport pour se rendre aux soins prescrits ; frais de transports des victimes : domicile - lieu de travail / scolarité ; frais d'ostéopathie. • Garantie accordée sur justificatifs à hauteur des frais réels engagés par l'assuré et restant à sa charge après intervention des organismes sociaux ou assimilés. | | |
| SOUTIEN SCOLAIRE OU UNIVERSITAIRE | | |
| Licenciés et sportifs de haut niveau | | |
| Prise en charge du soutien pédagogique jusqu'à la reprise des cours. Jusqu'à 3 heures par jour ouvrable, hors vacances scolaires. | | |
| SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE | | |
| Organisation et prise en charge du soutien psy, avec un psychologue clinicien : - 1 à 5 entretiens téléphoniques ; - 1 à 3 entretiens en face à face. | | |

LES OPTIONS COMPLÉMENTAIRES : Soucieuse de la protection des licenciés et consciente du devoir d'information que la loi lui fait peser sur elle, la FFJDA a souscrit auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances, des garanties complémentaires permettant de bénéficier, au-delà du régime de base attaché à la licence :

- d'un capital "Décès" ;
 - d'un capital "Invalidité" ;
 - d'indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire totale.
- Le licencié qui souhaite souscrire ces garanties optionnelles devra remplir le formulaire de souscription disponible auprès du club ou téléchargeable sur le site Internet de la FFJDA (www.ffjudo.com) et le renvoyer à SMACL Assurances (à l'adresse indiquée ci-dessous) en joignant un chèque à l'ordre de SMACL Assurances du montant de la formule retenue.
- L'ASSISTANCE (souscrite par la FFJDA, auprès de SMACL Assistance en partenariat avec Crédit Agricole Assurances), prévoit notamment :
- Transport sanitaire, attente sur place d'un accompagnant, voyage aller-retour d'un proche, prolongation de séjour pour raison médicale, frais médicaux et d'hospitalisation engagés à l'étranger,
 - frais de secours et de recherche, ...
 - Assistance en cas de décès : Décès d'un bénéficiaire en déplacement, Déplacement d'un proche, Retour anticipé en cas de décès, ...
 - Assistance aux personnes valides : Retour des autres bénéficiaires, remplacement d'un accompagnateur, retour anticipé pour se rendre au chevet d'un proche, sinistre majeur concernant la résidence
 - Avance de fonds, frais de justice et caution pénale
 - Services d'informations
 - Assistance psychologique

Pour tous renseignements ou déclaration de sinistre, contactez : SMACL Assurances - Pôle Partenariat - 141 Avenue Salvador Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9
 Tel. : 05 49 32 87 85 / Mail renseignements : ffjda@smacl.fr / Mail déclaration sinistre : decla-ffjda@smacl.fr

SMACL Assurances - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances
 RCS Niort n° 301 309 605

Ce document n'a pas de valeur contractuelle. Il n'est qu'informatif et ne remplace pas les dispositions prévues au contrat N°262938/C souscrit auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances, par la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées. (notices d'information téléchargeables sur le site Internet de la FFJDA www.ffjudo.com).

Pour toute réclamation, par principe, l'assuré s'adresse au Pôle Partenariat de SMACL Assurances. SMACL Assurances s'engage à accuser réception de cette réclamation dans les 10 jours ouvrables à compter de sa réception. Sauf circonstances particulières, SMACL Assurances s'engage à apporter une réponse définitive dans un délai de 2 mois suivant la réception de la réclamation.

- En cas de désaccord sur la réponse apportée, l'assuré peut en second lieu adresser sa réclamation selon l'une des modalités suivantes :
 • Par mail adressé :
 • dans le cadre d'une réclamation relative à la gestion du contrat, à l'adresse mail suivante : service-reclamations-marches@smacl.fr.
 • dans le cadre d'une réclamation relative à la gestion d'un sinistre, à l'adresse mail suivante : service-reclamations-indemnisations@smacl.fr
 • par courrier postal à SMACL Assurances Réclamations, 141, avenue Salvador-Allende, 79000 NIORT
 SMACL Assurance s'engage à respecter les délais de traitement susvisés.

